

COMPTE-RENDU ADMINISTRATIF
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
QUI S'EST TENUE LE JEUDI 25 MAI 2023

Le vingt-cinq mai deux mil vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de Rosselange s'est réuni, salle ses séances de la mairie, sous la présidence de M. MATELIC Vincent, Maire

Etaient présents :

M. SCHONS Bernard – Mme TARNAWSKI Véronique – M. WEILER Jean-Paul – M. VISCERA Joseph - Mme SEEMANN Michèle – Mme CLAUSSE Danièle, **Adjoint**
Mme HENNEQUIN Michèle – M. BELLONI Daniel - M. GALLO Rocco – M. DI GIANDOMENICO Thomas – Mme HEMMER Patricia – Mme WOZNIAK Charlotte – Mme SZALATA Déborah – M. DI GIANDOMENICO Marc – M. KLEIN Thierry – Mme SOMMI Christiane – Mme FAHLBUSCH Sophie, **Conseillers**

Procurations :

M. DORY Patrick à M. KLEIN Thierry
M. SEVERINO Gino à M. DI GIANDOMENICO Thomas
M. ROVIERO Dominique à Mme SEEMANN Michèle
Mme MATELIC Pauline à M. MATELIC Vincent

Excusée :

Mme DELOFFRE Valérie

Avant d'ouvrir la séance, le Maire propose au Conseil Municipal

. d'ajouter un point à l'ordre du jour : il s'agit du point « Désignation des membres de la COMMISSION COMMUNALE CONSULTATIVE DE CHASSE ». Ce point sera étudié au point 8.

POINT 1.-

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU MARDI 11 AVRIL 2023

Le compte-rendu de la séance du MARDI 11 AVRIL 2023 est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

POINT 2.-

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE (AVEC ANIMATION) – ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN ET SOIR - SAISON 2023/2024

M. le Maire signale que la grille tarifaire, votée lors de la séance du Conseil Municipal du 11/04/2023, ne correspond pas aux préconisations de la CAF qui attend donc, en vue du renouvellement de la convention ALSH, une nouvelle grille tarifaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de présenter une nouvelle grille tarifaire et de fixer **les tarifs du service PERISCOLAIRE pour l'année scolaire 2023/2024** comme suit :

ACCUEIL DU MATIN (07 h 30 à 08 h 15)

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF
FAMILLES ROSSELANGEOISES	
0-170,00	2,10 €
171,00-350,00	2,70 €
351,00-600,00	3,10 €
Plus de 601,00	3,40 €
FAMILLES EXTERIEURES	
0-170,00	2,70 €
171,00-350,00	3,10 €
351,00-600,00	3,40 €
Plus de 601,00	3,60 €

ACCUEIL FIN DE JOURNEE (16 h 00 à 18 h 30)

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF
FAMILLES ROSSELANGEOISES	
0-170,00	3,30 €
171,00-350,00	3,70 €
351,00-600,00	5,30 €
Plus de 601,00	5,90 €
FAMILLES EXTERIEURES	
0-170,00	3,70 €
171,00-350,00	5,30 €
351,00-600,00	5,90 €
Plus de 601,00	6,10 €

ACCUEIL APRES LA JOURNEE « ATELIERS DECOUVERTES » (17 h 15 à 18 h 30)

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF
FAMILLES ROSSELANGEOISES	
0-170,00	1,65 €
171,00-350,00	1,85 €
351,00-600,00	2,65 €
Plus de 601,00	2,95 €
FAMILLES EXTERIEURES	
0-170,00	1,85 €
171,00-350,00	2,65 €
351,00-600,00	2,95 €
Plus de 601,00	3,05 €

Dans le cadre du projet éducatif territorial, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'offrir une séance découverte par semaine et par enfant intéressé, de 16 h 00 à 17 h 15.

Pour les activités théâtre-expression marionnettes qui seraient mises en place, pendant les vacances scolaires et lorsque aucun centre aéré ne serait organisé, il est institué un nouveau tarif pour la demi-journée : 5,00 €.

PAUSE MERIDIENNE

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF TICKET
FAMILLES ROSSELANGEOISES	
0-170,00	1,00 € « tarification sociale des cantines scolaires » pour une durée de 3 ans à compter du 23/06/2021 par délibération en date du 22/06/2021
171,00-300,00	3,70 €
301,00-450,00	4,10 €
451,00-550,00	4,80 €
551,00-650,00	5,15 €
Plus de 651,00	5,60 €
FAMILLES EXTERIEURES	
0-170,00	3,70 €
171,00-300,00	4,10 €
301,00-450,00	4,80 €
451,00-550,00	5,15 €
551,00-650,00	5,60 €
Plus de 651,00	6,10 €
ADULTES	8,20 €

La présente délibération annule et remplace les délibérations en date du 11/04/2023 – points 11 et 12.

POINT 3.-**TARIF ULIS DE MOYEUVE-GRANDE**

M. le Maire propose au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité, de prendre en charge, pour l'année scolaire 2023/2024, les frais de transport des élèves devant fréquenter l'ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) de MOYEUVE-GRANDE au tarif suivant :

- un aller/retour pour 30,00 € TTC/jour.

POINT 4.-

REGULARISATION FONCIERE - ACQUISITION D'UNE PARCELLE

Les consorts ZORATTI souhaitent céder à la commune, pour l'euro symbolique, la parcelle cadastrée Section 3 – n° 213/181, d'une superficie de 01 a 09 ca.

En effet, cette parcelle constitue une portion de la route qui faisait partie d'un lot qui a été cédé à la commune lorsque la rue des Ecoles est devenue publique. Or, on constate à ce jour que par erreur, l'acte de cession de cette parcelle n'a jamais été enregistré.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'acquisition à l'euro symbolique et l'intégration au domaine public communal, de la parcelle cadastrée Section 3 – n° 213/181, d'une superficie de 01 a 09 ca, appartenant aux consorts ZORATTI.

Les frais d'acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

L'acte de vente sera confié à Maître Sophie GRANDIDIER, Notaire à ROMBAS 9 A rue Raymond Mondon.

M. le Maire représentera la commune dans la transaction.

Le Conseil Municipal confère tous pouvoirs à M. le Maire à l'effet de signer tous les actes et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire et utile.

POINT 5.-

JURY CRIMINEL

En vue de dresser la liste préparatoire annuelle du jury criminel pour l'année 2024, il est procédé au tirage au sort, à partir de la liste électorale de la commune, de 6 personnes, conformément à l'arrêté préfectoral n° 2023/DCL/4/418 du 5 avril 2023.

Il s'agit de :

- Mme PITTARI Marilene, née le 01/02/1980 à Longeville-lès-Metz, Moselle, domiciliée 50 Grand'Rue à 57780 ROSSELANGE
- M. MULLER Allan, né le 04/09/1997 à Briey, Meurthe-et-Moselle, domicilié 35 rue des Essards à 57780 ROSSELANGE
- M. FALCO Emmanuel, né le 24/08/1998 à Metz, Moselle, domicilié 87 rue Hennequin à 57780 ROSSELANGE
- Mme ERRIQUEZ née KILLIAN Andrée Josiane le 21/05/1956 à Sarralbe, Moselle, domiciliée 58 rue du Bouswald à 57780 ROSSELANGE
- M. GIGLI Alain Jean Pierre, né le 29/04/1965 à Moyeuvre-Grande, Moselle, domicilié 125 rue Hennequin à 57780 ROSSELANGE
- Mme CUPER Séverine, née le 16/05/1972 à Etain, Meuse, domiciliée 145 rue Hennequin à 57780 ROSSELANGE

POINT 6.-

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 31 mars 2023 concernant les suppressions de postes suite aux nominations prononcées après inscription aux tableaux annuels d'avancement de grades pour l'année 2023 ;

M. le Maire propose au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- à compter du 01/02/2023 :
 - suppression d'1 poste d'adjoint administratif (35 h 00/semaine)
 - suppression d'1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (35 h 00/semaine)
 - suppression de 2 postes d'adjoint technique (35 h 00/semaine)
 - suppression d'1 poste d'adjoint technique (27 h 30/semaine)
 - suppression d'1 poste d'adjoint technique (11 h 00/semaine)
 - suppression d'1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (30 h 00/semaine)
- à compter du 01/04/2023 :
 - suppression d'1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (35 h 00/semaine)

POINT 7.-

S-M-I-V-U FOURRIERE DU JOLIBOIS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter l'adhésion des communes d'HAVANGE (57) 457 habitants et d'HAUTE KONTZ (57) 584 habitants.

POINT 8.-

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE CONSULTATIVE DE CHASSE

Monsieur le Maire présente Mme SEEMANN Michèle et M. SCHONS Bernard pour faire partie de la commission communale consultative de chasse (renouvellement du bail de chasse pour la période 2024-2033).

Mme SEEMANN Michèle et M. SCHONS Bernard sont désignés, à l'unanimité, pour faire partie de ladite commission.

La séance est levée à 20 h 30.

LE SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FAHLBUSCH Sophie

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Fait à Rosselange, le 25/05/2023

LE MAIRE :

Vincent MATELIC